

Transports

FINANCEMENT

La recommandation du COMOP était d'augmenter d'ici à 2012 les moyens au travers, d'une part, du fonds « démonstrateurs » (70 M€) et, d'autre part, des opérateurs de recherche (60 M€ pour les transports terrestres et 80 M€ pour l'aéronautique).

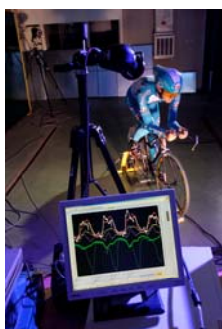
L'ADEME a déjà engagé, en 2009, 57 M€ du fonds « démonstrateurs » sur les véhicules électriques et hybrides, et prévoit d'engager 20 M€ de plus avant la fin de l'année.

Pour les transports terrestres, les opérateurs de recherche ont alloué, principalement par redéploiement de leurs moyens propres, 2,4 M€ supplémentaires en 2008 et 13,5 M€ en 2009 par rapport à 2007.

Pour l'aéronautique, 20 M€ ont été spécifiquement engagés en 2009 en financements de projets de R&D sur les enjeux environnementaux de l'industrie aéronautique.

Au total, près de 93 M€ supplémentaires ont ainsi été alloués pour les transports du futur en 2008 et 2009.

PRINCIPALES REALISATIONS



L'un des objectifs majeurs du plan « véhicules décarbonés » de l'État est de faire émerger en France une filière pour les batteries et la chaîne de traction pour les véhicules hybrides et véhicules électriques. Il s'agit également d'améliorer les performances environnementales des moteurs thermiques traditionnels. Ainsi le soutien à la R&D a été renforcé afin d'accompagner la multiplication des initiatives industrielles sur ces sujets : une enveloppe complémentaire de 50 M€ a été attribuée à l'ADEME pour procéder à une seconde sélection de projets aidés. Avec une enveloppe prévisionnelle de 30 M€ sur la mobilité urbaine, ce sont donc désormais 137 M€ qu'il est prévu de mobiliser sur les transports dans le cadre du fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie.

De façon plus globale sur les transports terrestres, le lancement, en 2008, du PREDIT-4 permettra de coordonner la mise en œuvre de 400 M€ de soutien à la recherche et à l'innovation par les agences de financements (ANR, ADEME, OSEO) et les ministères (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer). Il a donné lieu à l'élaboration d'un programme de travail 2008-2012 dont les sujets sont au cœur des enjeux du développement durable.

Dès juillet 2008, le Conseil stratégique pour la recherche aéronautique civile française a été installé. Il doit notamment définir un programme stratégique de recherche et technologie afin d'optimiser les efforts engagés pour réduire l'impact environnemental de l'aviation, et d'accélérer la mise en service d'une génération d'aéronefs dont la performance environnementale soit significativement accrue. Un soutien supplémentaire de 80 M€ sur quatre ans a été décidé par l'État pour contribuer à renforcer la recherche sur ces objectifs.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMOP

Transport routier



La proposition de priorités exprimée par le COMOP sur les technologies du transport routier a été prise en compte dans l'élaboration par l'ADEME de la feuille de route préalable à la publication de l'appel à manifestation d'intérêt « Système de transport innovant économe en énergie et/ou à faibles rejets de gaz à effet de serre » (juillet 2008).

L'évolution des modes de transport et l'émergence de nouveaux services est un sujet pleinement relayé par le programme de travail du PREDIT-4.

Les opportunités d'action, tant pour les collectivités que pour les acteurs économiques, ouvertes par les nouvelles technologies de construction des véhicules, sont un sujet de recherche déjà intégré dans l'action engagée par l'ADEME sur les véhicules décarbonés (soutien au projet DHRT2). Les réflexions en cours sur les infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables devraient déboucher sur une action spécifique pour le soutien à la recherche dans ce domaine.

Le soutien à l'industrie automobile dans les mutations profondes qui s'opèrent pour elle face aux enjeux de la lutte contre le changement climatique est pleinement pris en compte par le « pacte automobile » rendu public par le Président de la République le 9 février 2009 et concrétisé dans le collectif budgétaire présenté le 4 mars 2009.

La recommandation du Comité opérationnel de structuration des pôles compétitivité et de création de plateformes dédiées sur les technologies du transport routier se traduit par l'émergence de propositions, notamment celle du pôle MOVEO pour une plateforme d'essais du système complet de motorisation des futurs véhicules hybrides et électriques.

Le soutien à la réalisation de véhicules électriques urbains et à leur expérimentation a également été pleinement pris en compte dans l'élaboration par l'ADEME de la feuille de route préalable à la publication de l'appel à manifestation d'intérêt « Système de transport innovant économe en énergie et/ou à faibles rejets de gaz à effet de serre » déjà cité.

L'émergence possible d'évolutions plus radicales, soulignée par le Comité opérationnel, trouve écho dans des réflexions en cours, notamment en région Rhône-Alpes sous la coordination du CEA, sur la gestion intelligente des réseaux de distribution électrique en intégrant les capacités de stockage des véhicules électriques et les panneaux photovoltaïques intégrés dans les bâtiments.

Transport ferroviaire



Les propositions sur les chaînes de traction ferroviaire et sur les technologies de très grande vitesse, la prise en compte des enjeux de limitation des nuisances sonores et d'émissions de gaz à effet de serre dans le cycle complet de vie des produits, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication tant pour la sécurité que pour l'attractivité du mode ferroviaire, l'effort à porter sur les transports urbains et dans le domaine du fret, sont pleinement intégrées dans les priorités retenues par les différents groupes concernés du

PREDIT-4 qui visent tout autant le transport ferroviaire que le transport routier.

Le développement de nouvelles procédures de maintenance des infrastructures est mis en œuvre par l'opérateur ferroviaire national. C'est l'un des sujets mis en exergue lors du récent renouvellement de l'accord de partenariat de recherche entre la SNCF et le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC).

Transport aérien

Les pistes de recherche technologiques proposées par le COMOP ont été reprises comme objectifs stratégiques face aux enjeux environnementaux de l'industrie aéronautique et orientent le choix des projets aidés pour relever les défis technologiques correspondants.

Le développement de carburants d'origine non fossile pour l'aéronautique trouve écho dans l'avenant au contrat d'objectifs 2006-2010 de l'IFP qui vise la mise au point de carburants alternatifs, en particulier issus de la biomasse.